


Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

1. Sécurité au travail dans un laboratoire NSB-3/ MLII

2. Objectifs et portée

Cette POS décrit des pratiques de travail en toute sécurité dans un laboratoire de sécurité biologique de niveau 3 (NSB 3) / de microbiologie de niveau 2 (LMII).

3. Abréviations et définitions

- NSB Niveau de sécurité biologique
- RSB Responsable de la sécurité biologique
- RE Responsable de l'équipement
- OGM Organisme génétiquement modifié
- FL Hotte à flux laminaire
- RL Responsable du laboratoire
- TL Technicien de laboratoire
- ML Niveau de classification de laboratoire de microbiologie
- MQ Manuel de la qualité
- DHS Déchets hospitaliers spécifiques
- UV Lumière ultraviolette
- CR Coordonnateur de recherche
- SR Salarié responsable

Micro-organismes de catégorie 3 : micro-organismes qui peuvent provoquer des maladies humaines graves présentant une forte probabilité de transmission dans la population et pour lesquelles il existe un traitement prophylactique, curatif ou un remède efficace.

NSB 3 est le niveau de classification des mesures de contrôle nécessaires pour les laboratoires travaillant avec des micro-organismes de niveau 3 : ces mesures sont décrites dans l'annexe V de la directive européenne 2000/54/CE L 262/21.

MLII est le niveau de classification des mesures de contrôle pour les laboratoires travaillant avec des OGM comme déterminé par le ministère du Logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Département des OGM).

Salarié responsable : salarié responsable de la supervision quotidienne des activités impliquant des OGM, de la préparation de protocoles de travail avec des OGM et de leur application.


Pour les abréviations générales, les définitions et la terminologie, voir MQ 1 "Généralités".

4. Tâches, autorisations et responsabilités

Pour les autorisations générales, se reporter à la grille d'autorisation.

Tâche	Autorisé	Responsable
Validation des compétences des nouveaux salariés et administration de P12 formulaire 01 "Liste de contrôle pour la formation initiale des salariés dans un	RSB	RSB

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	


laboratoire NSB 3/MLII"		
Supervision des activités de travail dans le laboratoire IA3-183	Personne responsable du laboratoire IA3-183	RSB
Supervision des activités de travail dans le laboratoire IA3-181	Personne responsable du laboratoire IA3-181	RSB
Préparation d'un calendrier de nettoyage	TL désigné	RSB
Nettoyage mensuel du laboratoire NSB 3/MLII	Toutes les personnes mentionnées dans le calendrier de nettoyage	RSB
Donner accès au laboratoire NSB 3/MLII	RSB	RSB
Sécurité globale du laboratoire NSB 3/MLII	RSB	RSB
Fournir les ressources nécessaires pour assurer la sécurité du laboratoire NSB 3/MLII	RL	RL
Fournir les informations et assurer les vaccinations et contrôles des salariés	RSB	RL
Vérifier régulièrement le respect des règles de sécurité dans le laboratoire NSB 3/MLII	RSB	RSB
Vérifier le respect du niveau de classification et des exigences spécifiées par le département des OGM pour les projets en rapport avec les activités liées aux OGM	SR	RSB
Mettre en œuvre les activités du laboratoire en conformité avec les exigences spécifiées pour ces activités	Toute personne ayant accès au NSB 3/MLII	RSB
Changer annuellement le code d'accès du laboratoire NSB 3/MLII	Responsable technique (RT)	RSB
Tenue du registre de laboratoire NSB 3/MLII	RSB	RSB
Maintenance de l'équipement	RE	RL

Se reporter également à P12 formulaire 01 "Liste de contrôle pour la formation initiale des salariés dans un laboratoire NSB 3/MLII".

5. Procédure

Pour les règles générales de sécurité, se reporter au manuel de sécurité biologique. Cesser immédiatement le travail quand on soupçonne un contact avec un micro-organisme de classe 4 et informer le RSB.

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

5.1 Généralités

5.1.1 Réglementation de l'accès

L'accès à un laboratoire NSB 3/MLII est sécurisé par un code. Ce code est fourni par le RSB aux personnes autorisées à accéder au laboratoire. Il est modifié chaque année. Les personnes autorisées à entrer dans le laboratoire NSB 3/MLII reçoivent une formation initiale selon la liste de contrôle P12 formulaire 01 "Liste de contrôle pour la formation initiale des salariés dans un laboratoire NSB 3/MLII".

Activités pendant les heures de service

Lorsque des activités sont entreprises, au minimum deux personnes doivent être présentes dans le laboratoire NSB 3/MLII. Si ce n'est pas possible, la personne concernée doit informer un collègue quand elle commence ses activités et lui signifier quand elle a terminé.

Activités en dehors des heures de service

Des activités peuvent être effectuées en dehors des heures de service (y compris les week-ends) après avoir demandé l'avis et reçu l'autorisation du CR ou du SR. La personne concernée doit se signaler à la sécurité de l'hôpital (tél. 888) quand elle commence et quand elle termine ses activités.

Avant de commencer à travailler dans le laboratoire, il faut toujours indiquer dans le registre de laboratoire son nom, l'heure et la nature des activités ainsi que l'organisme manipulé.


5.1.2 Réglementation vestimentaire

- Les vêtements spécialement réservés au travail dans le laboratoire (blouses de laboratoire vertes avec un revêtement imperméable) doivent toujours être portés quand le personnel entre dans les zones spécifiées mais jamais en dehors de celles-ci.
- Il est interdit de porter des objets décoratifs/des bijoux sur les bras ou les mains ou des chaussures ouvertes.
- Il faut toujours porter des gants quand on travaille dans une hotte à flux laminaire.
- Porter un masque chirurgical "Filtermask P550" et des lunettes de sécurité pour se protéger en cas d'incident grave tel que la formation d'un aérosol ou la dispersion d'organismes.
- En cas de manipulation de produits chimiques pouvant exploser ou libérer des vapeurs toxiques, il faut toujours travailler dans une hotte aspirante dans le laboratoire IA3-183 et porter un masque chirurgical et des lunettes de sécurité.
- Il est interdit d'utiliser du matériel personnel (par exemple téléphone portable).

5.1.3 Procédure

1. Toutes les activités faisant intervenir des organismes pathogènes de catégorie 3 et des matériels susceptibles de contenir des organismes pathogènes de catégorie 3 (matériel de diagnostic, par exemple) doivent être effectuées dans une hotte à flux laminaire de classe 2 (voir 5.1.4 "Utilisation d'une hotte à flux laminaire (FL)").
2. Stériliser les matériels le plus rapidement possible.
3. Éviter d'utiliser des objets tranchants autant que possible.
4. S'assurer que les portes de la zone de travail sont fermées pendant les activités.
5. Avant leur utilisation, vérifier que tous les tubes de centrifugation et autres tubes ainsi que les récipients contenant des cultures ne présentent pas de défauts. Ne jamais utiliser de matériels défectueux ou en

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	


mauvais état. Jeter ces matériels dans le conteneur bleu spécifiquement réservé aux déchets hospitaliers, selon P09 Séparation des déchets et leur élimination.

- Étiqueter clairement toutes les cultures, réactifs, boîtes, objets en plastique, etc. en indiquant son nom, la date et le contenu. En cas de doute sur la nature et/ou le propriétaire, l'objet peut être retiré par la personne responsable du laboratoire.
- Il est obligatoire d'inscrire sur le formulaire associé à l'agitateur-incubateur quelles cultures sont cultivées et par qui.
- Lors de l'utilisation de la centrifugeuse, utiliser uniquement des tubes de centrifugation qui peuvent se refermer correctement.
Nettoyer les tubes de centrifugation réutilisables comme suit :
 - Faire bouillir dans de l'eau pendant 15 min ;
 - Rincer pendant une nuit dans HCl 0,1 N ;
 - Rincer abondamment avec de l'eau osmosée (Milli-RO, Millipore) ;
 - Laisser sécher à l'air ;
 - Ne pas utiliser d'alcool ni d'autres solvants, car ils peuvent endommager les tubes.
- Ne jamais centrifuger à des vitesses supérieures à la vitesse maximale autorisée (tpm) pour les tubes (en cas de doute, consulter le fabricant).
- Sceller tout matériel contenant des organismes pathogènes afin d'éviter les fuites, désinfecter avec de l'éthanol à 70 % et fixer une étiquette descriptive (avec le nom de l'organisme, la quantité, le nom du technicien, la date) avant de retirer tout matériel de ce type de la hotte à flux laminaire.
- Entreposer les matériels contaminés dans le laboratoire NSB 3/MLII. Seuls les matériels désinfectés peuvent quitter le laboratoire.
- Les organismes pathogènes de classe 3 inactivés ne peuvent quitter le laboratoire NSB 3/MLII que s'ils sont conditionnés selon la réglementation P620 (voir P33 "Envoi de matériel biologique (infectieux)").
- L'équipement installé dans le laboratoire NSB 3/MLII doit y rester. L'équipement installé temporairement doit être complètement désinfecté avant de quitter le laboratoire et uniquement avec une autorisation écrite du RSB. Cette règle s'applique également à l'enlèvement définitif d'équipement.

5.1.4 Utilisation de la hotte à flux laminaire (FL)

- En principe, la hotte à flux laminaire ne peut être utilisée que par une seule personne à la fois. Si la nature du travail l'exige, deux personnes au maximum pourront travailler en même temps dans la hotte mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation du RSB.
- Mettre la hotte en marche 5 minutes avant de commencer à y travailler.
- Imbiber un papier absorbant avec de l'éthanol à 70 % et désinfecter tous les matériels et consommables avant de les placer dans la hotte.
- Placer un conteneur à déchets jaune avec un sac à déchets autoclavable dans la hotte.
- Les matériels jetables utilisés doivent être placés dans le sac à déchets. Après utilisation, fermer le sac avec du papier adhésif pour autoclave. Autoclaver le sac et le jeter dans le conteneur à déchets bleu avec un couvercle jaune.
- Le cas échéant, les cultures liquides et les liquides pouvant être infectés doivent être éliminés dans un récipient étanche. Fermer le récipient, l'autoclaver et le jeter dans le conteneur à déchets bleu avec un couvercle jaune.
- Minimiser les entraves à la circulation de l'air dans la hotte en prenant les mesures suivantes :

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

- Placer uniquement les matériels strictement nécessaires à la manipulation à l'intérieur de la hotte et, autant que possible, vers le fond ;
 - Limiter à un minimum l'utilisation du brûleur à gaz ;
 - Minimiser l'utilisation de matériels en verre ou en métal qui doit être flambé en utilisant plutôt du matériel en plastique jetable quand c'est possible ;
 - Ne pas utiliser d'équipement qui dégage de la chaleur ;
 - Lorsqu'une centrifugeuse est utilisée dans la hotte, ne pas procéder à d'autres activités dans la hotte.
8. Autant que possible, travailler aussi loin que possible vers le fond de la hotte ; toujours maintenir une distance minimale de 15 cm à l'avant.
 9. Abaisser la vitre de protection de la hotte jusqu'au niveau indiqué sur celle-ci.
 10. Garder les mains à l'intérieur de la hotte autant que possible afin d'éviter de disperser des aérosols.
 11. Après avoir achevé les manipulations, refermer le sac à déchets autoclavable.
 12. Après avoir achevé les manipulations, désinfecter la surface de travail et les matériels utilisés avec de l'éthanol à 70 % et vider la hotte. **Vérifier que le gaz a été coupé avant de travailler avec de l'éthanol.**
 13. Après l'opération de désinfection, allumer la lampe UV et la laisser fonctionner jusqu'à ce qu'elle s'éteigne automatiquement.
 14. La hotte peut être utilisée par une autre personne uniquement quand la décontamination est terminée (étape 12).


5.1.5 Ampoules de verre avec du matériel infectieux lyophilisé

1. En principe, les ampoules de verre ne sont pas utilisées. Cependant, parfois, il n'y a pas d'autre solution.
2. **Toujours** ouvrir l'ampoule dans une hotte à flux laminaire, car il peut y avoir une légère surpression à l'intérieur de l'ampoule entraînant une dispersion du contenu dans l'atmosphère au moment de l'ouverture.
3. Lorsque l'on retire du congélateur des ampoules conservées à une température inférieure à 0°C, il faut toujours porter un masque chirurgical "Filtermask P550", des lunettes de protection et des gants. Le changement brusque de température peut provoquer la rupture du verre.
4. Décontaminer l'extérieur de l'ampoule à l'aide d'un papier absorbant imbibé d'éthanol à 70 %.
5. Utiliser une scie à verre pour entailler le goulot de l'ampoule en un endroit tel qu'il sera aisé de séparer la partie supérieure du goulot au moment où il est brisé.
6. Chauffer une baguette de verre dans la flamme d'un bec Bunsen et maintenir la baguette de verre chaude contre l'entaille faite sur le goulot de l'ampoule.
7. Prendre un tampon de coton et l'utiliser pour maintenir l'ampoule à deux mains.
8. Briser le goulot de l'ampoule et traiter la partie brisée du goulot ainsi que le tampon de coton comme du matériel contaminé.
9. Ajouter graduellement le liquide de reconstitution de manière à éviter la dispersion du matériel lyophilisé.
10. Transférer le matériel reconstitué dans une bouteille qui peut être correctement scellée/fermée.
11. Traiter l'ampoule vide comme du matériel contaminé.

5.1.6 Autoclavage

1. Placer tous les déchets possiblement contaminés dans un sac autoclavable, le sceller avec une bande adhésive indicatrice et écrire son nom et la date sur celle-ci.
2. Placer le sac scellé dans un panier en métal ou dans le panier plus grand ; on peut trouver les paniers dans les salles IA3-181 et IA3-183

Laboratoire national de santé publique


Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

- Appliquer une bande adhésive pour autoclave sur le sac autoclavable et écrire son nom et la date sur la bande (s'il y a plusieurs utilisateurs, indiquer tous les noms).
- Placer le panier près de l'autoclave pour le prochain autoclavage. Effectuer un cycle d'autoclavage lorsque l'appareil est complètement plein ou si, sans cela, le matériel devait attendre plus d'un jour près de l'autoclave avant d'être autoclavé. Note : la personne souhaitant autoclaver du matériel est responsable du matériel jusqu'à ce que l'autoclavage ait eu lieu.
- Vérifier si l'autoclave peut être utilisé et s'il n'est pas déjà en fonctionnement : le mot "ouvert" devrait être affiché à l'écran.
- Vérifier le niveau d'eau dans la bouteille en plastique. Le niveau doit se situer entre le minimum "faible" et le maximum "élevé".
- Mettre l'autoclave en marche et tourner la poignée vers la droite, c'est-à-dire en position "déverrouillé".
- Vérifier le niveau de l'eau à l'intérieur de l'autoclave. Le niveau de l'eau doit se situer juste au-dessus de la grille. Si nécessaire, ajouter de l'eau déminéralisée.
- Placer les paniers à l'intérieur de l'autoclave.
- Fermer l'autoclave en tournant la poignée vers la gauche, après quoi "fermé" doit s'afficher à l'écran.
- Sélectionner le programme en utilisant le bouton "mode" :
 - Programme 1 : Grands volumes de liquides
 - Programme 2 : Déchets
 - Programme 3 : Blouses de laboratoire (Duco)
- Appuyer sur Démarrer.
- L'autoclave ne peut être ouvert que lorsque la température est redescendue à 50°C ou moins.
- Retirer les paniers de l'autoclave, vérifier l'apparition de lignes noires sur les bandes adhésives indicatrices. Si ce n'est pas le cas, vérifier tout à nouveau (niveau de l'eau, mise en marche de l'appareil) et autoclaver à nouveau. Si la deuxième tentative d'autoclavage échoue, le signaler au RE.
- Éliminer le contenu du conteneur à déchets bleu en plastique résistant aux chocs (avec un couvercle jaune), spécialement réservé aux déchets hospitaliers, mais procéder ainsi uniquement si des lignes noires sont visibles sur la bande adhésive.
- Rincer les paniers avec de l'eau de distribution et les laisser sécher avant de les réutiliser.

5.1.7 Actions une fois le travail terminé

- Décontaminer toutes les surfaces de travail ainsi que l'équipement (pipettes, etc.) utilisé avec une grande quantité d'éthanol à 70 % ou de désinfectant, tel que Halamid (chloramine-T) et une solution de chlorhexidine.
- Inactiver les liquides contaminés et les échantillons analysés en les autoclavant (voir 5.1.6 autoclavage).
- Désinfecter par autoclavage la verrerie susceptible d'être contaminée. Après autoclavage, rincer abondamment et nettoyer la vaisselle avec de l'eau de conduite puis la transférer dans la laverie centrale pour un nettoyage complet.
- Transporter dans la laverie la verrerie sale non contaminée dans la boîte prévue à cet effet.
- Désinfecter tout matériel jetable susceptible d'être contaminé en l'autoclavant dans des sacs pour autoclavage fermés (voir 5.1.6 autoclavage).
- Quand le conteneur bleu est rempli, le fermer, nettoyer l'extérieur avec de l'éthanol à 70 % et remplir clairement et complètement l'étiquette sur le conteneur.
- Placer le conteneur à proximité du monte-charge et en prendre un nouveau dans le couloir vers la chambre noire.

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

8. Veiller à ce qu'il y ait toujours un stock de désinfectants fraîchement préparé dans le laboratoire, c'est-à-dire de l'éthanol à 70 %.
9. Se laver les mains et indiquer l'heure de départ (dans le registre de laboratoire) quand les activités sont terminées puis quitter la zone.

Nettoyage du laboratoire NSB 3/MLII

1. Tous les salariés travaillant dans le laboratoire NSB 3/MLII doivent respecter le calendrier de nettoyage et effectuer les activités programmées. Ce calendrier se trouve au-dessus du registre du laboratoire dans la zone de travail IA3-179 et sur le fichier suivant :
D:\NPHL\Laboratory files\BSL-3
2. Les vêtements spécialement réservés au laboratoire NSB 3/MLII doivent être nettoyés au moins une fois par mois. Les blouses de laboratoire doivent être autoclavées dans des sacs en plastique fermés spécialement réservés à cet usage avant d'être envoyés au département blanchisserie dans un sac en plastique blanc (max 10 blouses par sac d'autoclavage).
3. Toutes les cultures dont le propriétaire n'est pas identifiable seront éliminées.

5.2 Catastrophes

En cas de catastrophe impliquant un organisme pathogène, suivre les directives suivantes :

Les catastrophes comprennent ce qui suit :

- Accidents avec des aiguilles, objets coupants, etc. pendant le travail avec un organisme pathogène ;
- incendie ;
- explosion ;
- renversement etc. impliquant des organismes ou des produits chimiques.

Dans le cas d'un incendie ou d'une explosion, agir selon les instructions de "Prévention des incendies", placées près de chaque téléphone dans chaque zone.


Dans tous les cas de catastrophe impliquant un organisme de catégorie 3 :

TÉLÉPHONER IMMÉDIATEMENT AU 888

Agir selon les instructions affichées sur la porte : "Que faire en cas d'incident biologique"

1. **ÉVITER** les catastrophes en se familiarisant avec les règles et procédures applicables, telles que celles décrites dans cette POS, avant de commencer à travailler.
2. Respecter la règle spécifiant de ne jamais travailler seul dans le laboratoire NSB 3. En cas d'incident ou de catastrophe, une autre personne sera toujours présente et en mesure de prêter assistance en réalisant les actions nécessaires.
3. En cas de catastrophe, agir aussi vite que possible afin de minimiser les risques pour soi-même et pour le(s) collègue(s).

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

4. Rester dans le laboratoire si une contamination des vêtements est suspectée. Demander de l'aide. Des vêtements de rechange doivent être disponibles dans le sas d'entrée.

Le "Poste central de commande" et le RSB ou le RL agiront en concertation pour mobiliser et informer les autorités/personnes appropriées et prendre des mesures en conséquence.

5. Consigner chaque catastrophe impliquant un organisme pathogène dans le registre.

5.3 Incidents

Si un incident impliquant un organisme pathogène se produit, suivre les directives indiquées ci-après :

Les incidents comprennent ce qui suit :

- contamination n'impliquant pas la pénétration à travers la peau ;
- renversement de liquide contenant l'organisme pathogène
- bris de verrerie entraînant la dispersion de l'organisme pathogène.


En cas de contamination de la peau n'impliquant pas une pénétration à travers la peau :

1. Tamponner la peau pendant 2 minutes avec une solution de chlorhexidine à 0,5 % dans de l'éthanol à 70 %.
2. Couvrir le liquide renversé avec une grande quantité de papier absorbant préalablement bien imbibé d'Actisan à 2 %.
3. Collecter le papier absorbant dans des sacs en plastique, sceller les sacs, les autoclaver et les placer dans l'un des conteneurs bleus présents dans le laboratoire.
4. Bien essuyer la surface sur laquelle le liquide a été renversé avec une solution d'hypochlorite à 1 % puis avec de l'éthanol à 70 % et/ou un désinfectant. Effectuer ces opérations en portant un masque chirurgical et des gants.
5. Éviter la pénétration à travers la peau quand un tube ou un récipient en verre se brise et que des organismes pathogènes sont répandus. Éliminer d'abord les morceaux de verre à l'aide d'une pince ; mettre les débris de verre dans l'un des conteneurs bleus présents dans le laboratoire après avoir préalablement placé du papier absorbant imbibé d'Actisan à 2 % dans le conteneur. Après avoir enlevé les débris de verre, nettoyer la surface de travail comme décrit ci-dessus au point 2.
6. Après avoir d'abord pris les mesures nécessaires pour limiter la dispersion de l'organisme pathogène, contacter le responsable de la sécurité biologique (8158922 ou 65447). Ne pas quitter le laboratoire avant que ce responsable ou son remplaçant ne soit arrivé sur place et ait décidé de la suite des actions à mener.
7. Avertir le RSB par téléphone (8158922 ou 65447) ; ce dernier entamera la procédure suivante le plus tôt possible :
 - Notification au "Poste central de commande" de l'hôpital par téléphone (numéro 888) ;
 - Notification au RL ou à son remplaçant.

Le "Poste central de commande" et le RSB ou le RL agiront en concertation pour mobiliser et informer les autorités/personnes appropriées.

8. Consigner dans le registre chaque incident ou accident impliquant un organisme pathogène.

Laboratoire national de santé publique

Code :	P2
Version :	V1
En vigueur à compter du :	5-11-2015
Retirée le :	5-11-2017
Pages :	9
Signature de la personne autorisée :	

6. Documents connexes

- MQ1 Généralités
- P09 Séparation des déchets et leur élimination
- P33 Expédition de matériel biologique (infectieux)
- Liste des personnes autorisées à pénétrer dans les zones NSB 3/MLII : affichée sur la porte dans le couloir d'entrée et consultable sur D:\NPHL\Laboratory files\Safety\BSL-3 ;
- Registre de laboratoire ML2NSB3, D:\NPHL\Laboratory files\Safety\BSL-3
- Manuel de l'environnement : disponible dans chaque zone du laboratoire et en IA3-150 (secrétariat), IA3-224 (KF), IA3-152 (dépt. administratif) et IA3-189 (atelier technique)
- Calendrier de nettoyage pour le laboratoire NSB 3/MLII :
N:\NPHL\Laboratory files\BSL-3
- Manuel de sécurité : zones IA3-153 (RSB), IA3-150 (secrétariat), IA3-149 (RL) et IA3-151 (HAZ)
- Affiches sur les portes "Que faire en cas d'incident biologique"

7. Formulaire connexes

- P12 Formulaire 01 "Liste de contrôle pour la formation initiale des salariés dans un laboratoire NSB 3/MLII", rempli pour chaque salarié, zone IA3-153 (RSB)

8. Bibliographie

- Directive européenne 2000/54/CE L 262/21 du Parlement européen et du Conseil de l'Europe Manuel de sécurité biologique
- Informations sur la sécurité biologique et les OGM : <http://bggo.rivm.nl/>
- Informations actualisées sur chaque maladie infectieuse : <http://www.rivm.nl/cib/>
- Instructions pour le conditionnement : <http://www.abc.com>
- Guide pratique sur l'application du règlement relatif au transport des matières infectieuses, OMS <http://www.who.int/ihr/publications/>

9. Pièces jointes

Sans objet